**SALAM VIENT DE SIGNER (le 28 avril) TROIS PRISES DE POSITION INTERASSOCIATIVES :**

1. **CALAIS, 8 MAI, MANIFESTATION DES EXILES.**

Salam Nord/Pas-de-Calais a signé ce texte, même si nous pensons que demander des excuses est inutile, que ce ne sera jamais accepté, et que ce que nous voulons, ce n'est pas des excuses mais que le contexte permette qu'il n'y ait plus ni de morts dues au blocage des frontières ni de violences policières...

Calais - 8 mai 2019- Manifestation des exilés - Appel à soutien

**Le collectif Appel d'Air**, qui réunit exilés et soutiens à Calais, appelle à une manifestation le 8 mai 2019, à 18h30 et demande un soutien à cette initiative.

Après l'accueil des marcheurs du relais Solidaire Vintimille-Calais, un cortège partira du rond-point de la route de Saint-Omer vers le port.

Les objectifs de cette manifestation :

* avec les marcheurs du relais Solidaire Vintimille-Calais, protester contre le blocage des frontières, valoriser les valeurs d’accueil et de solidarité avec les exilés
* dénoncer les accords de Dublin (Stop Dublin!)
* demander la reconnaissance et l'arrêt des violences policières à Calais
* protester contre la stigmatisation et la criminalisation des réfugiés
* supprimer les dispositifs urbains agressifs
* arrêter les expulsions, autoriser la libre circulation des personnes en Europe
* demander la reconnaissance des morts aux frontières et des excuses publiques
* arrêter les expulsions vers le Soudan et ailleurs

Le cortège sera pacifique. Les prises de parole seront prioritairement celles des exilés. La manifestation fera l'objet d'une déclaration en sous-préfecture. Les slogans et banderoles correspondront aux objectifs cités ci-dessus. Les soutiens des partis politiques et des syndicats sont les bienvenus, mais leurs visuels de devront pas cacher ceux des exilés et de leurs soutiens associatifs, citoyens, bénévoles et militants. Une restauration légère sera assurée par des associations locales, à l'arrivée des marcheurs (18h30) et à l'issue de la manifestation (vers 21 h)

La manifestation s'inscrit aussi dans le cadre des initiatives du Printemps des Solidarités.

1. **CAMPAGNE STOP DUBLIN :**

Il nous faudra être unis et solidaires sur cette campagne si nous voulons faire entendre nos revendications aux candidat.e.s, **notamment contre le retrait de l'article 17**, garantissant aux États un droit discrétionnaire de ne pas appliquer le règlement aux dublinés (retrait prévu dans la révision du règlement avec le projet Dublin IV).

Nous invitons tous les collectifs et associations qui souhaitent rejoindre la campagne à organiser une manifestation le **samedi 25 Mai 2019,** à Paris et ailleurs en France et en Europe à la veille des élections européennes afin d'être le plus nombreux possible **dans les rues et sur les réseaux sociaux à interpeller massivement nos candidats.**

**Notre objectif est triple :**

• **Organiser de larges manifestations** contre le règlement Dublin dans toute l’Europe pour attirer l’attention médiatique sur ce sujet peu traité

•  **Informer l’opinion publique** du contenu de ce règlement et de l’aberration que constitue son application via une plateforme web riche en contenu (texte et vidéo) et une campagne sur les réseaux sociaux

•  **Interpeller les candidats**aux élections européennes et leur demander de se positionner par rapport au libre choix du pays d'accueil par les demandeurs d'asile.

1. **MOBILISATION CONTRE LE DECRET DU 30 JANVIER 2019 - MNA**

Messieurs les Présidents des Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais,

Monsieur le Vice-Président aux familles et à la protection de l’enfance,

La loi asile et immigration du 10 septembre 2018 ainsi que le décret d’application du 30 janvier 2019 prévoient la mise en place d’un fichier national des mineurs isolés étrangers, qui est actuellement expérimenté dans trois départements avant un déploiement au niveau national, prévu à partir d’avril.

Le 28 février 2019, un collectif de 19 organisations ont contesté la légalité de ce décret devant le Conseil d’Etat. L’audience s’est déroulée le 26 mars 2019 au Conseil d’Etat.

**Ces dispositions législatives et réglementaires portent gravement atteinte aux droits de l’enfant e**n organisant le fichage de mineurs à d’autres fins que celles liées à leur protection, en prévoyant la collecte de leurs données personnelles et leur croisement avec d’autres fichiers, en permettant aux préfectures d’éloigner des jeunes sans que le juge des enfants n’ait pu statuer sur leur situation.

Défenseur des droits, Conseil national de la protection de l’enfance, associations, syndicats, fédérations, toutes et tous ont fait part de leurs inquiétudes avant l’adoption de ces textes et maintiennent leur demande d'abandon de cette mesure portant atteinte aux droits fondamentaux des enfants et adolescents non accompagnés. La mobilisation nationale en vue d’obtenir l’annulation du décret du 30 janvier 2019 se poursuit.

**Plusieurs organisations engagées dans cette procédure sont implantées dans le département de XXXX.D’autres associations et collectifs locaux signataires de ce courrier sont solidaires de cette démarche et s’opposent également à ce projet de fichage.**

Nous vous alertons sur le fait qu’avec la mise en œuvre de ce décret, certains jeunes pourraient se voir obligés de quitter le territoire français sans qu’une décision judiciaire n’ait pu être rendue sur leur demande protection. [Exemple de chiffres départementaux : En 2017, 44 % des jeunes étrangers isolés qui ont saisi le juge des enfants ont été rétablis dans leur minorité, selon la juge coordinatrice, après un refus de reconnaissance de leur minorité par les services du Département de Loire Atlantique].

Au vu des risques que fait peser ce décret sur la protection de ces mineurs, **les associations et collectifs locaux signataires de ce courrier demandent, M. le Président et M. le Vice-Président,** que les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, à l’instar des départements de Paris et de Seine-Saint-Denis, s’engage publiquement à ne pas recourir au fichier AEM.